



## VILLE DE NOUMEA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 23 avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

**DATE DE CONVOCAION**  
**15/04/2024**

**DATE D'AFFICHAGE**  
**16/04/2024**

Mme Sonia LAGARDE	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Chantal BOUYE	Mme Kimberley BARONI
M. Patrick GUILLON	M. Christophe DELIERE
Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Laurène CASSAGNE
M. Tristan DERYCKE	M. Michel DESMEUZES
M. Warren NAXUE	Mme Christine BELLET
M. Marc ZEISEL	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Pascale SERVENT	Mme Liliane CONDOUMY
M. Michel FONGUE	Mme Muriel GERMAIN
Mme Janine BAJON	M. Patrick SAKOUMORI
Mme Vaimoe ALBANESE	Mme Christiane SARIDJAN
M. Nicolas BRIGNONE	Mme Magali MANUOHALALO
Mme Cindy PRALONG	Mme Laurie HUMUNI
M. Philippe BLAISE	Mme Veylma FALAE0
Mme Naïa WATEOU	M. Emmanuel BERART
Mme Valérie LAROQUE	M. Eric MELTESALE
Mme Stéphanie PAIMAN	M. Bernard LAVANDIER
M. Alexandre MACHFUL	M. Jonas TAOFIFENUA
Mme Tuilogona O'CONNOR	
M. Marc LE LEIZOUR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	M. Christophe DELESSERT
		M. Daniel HINSCHBERGER	Mme Charlotte THAIAWE
		M. Joseph BOANEMOA	M. Bruno CAPY
Nombre de présents	: 38	Mme Jeanne POELLABAUER	M. Claude CHARLOT
Nombre de votants	: 49	M. Jean-Pierre DELRIEU	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
(11 procurations)		Mme Diane BUI-DUYET	Mme Christine LE SAINT
		Mme Françoise SUVE	
		Mme Isabelle LAFLEUR	
		M. Luc BRUN	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

**ABSTENTIONS :**

***Mme Veylma FALAE0 et M. Jonas TAOFIFENUA de « Nouméa c'est vous »***

DELIBERATION N°2024-503

portant ajustements organisationnels de la direction de la police municipale (DPM)

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 182 du 4 novembre 2021 modifiée prise en application du titre IV de la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté n° 1065 du 22 août 1953 modifié portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n° 2022-789 du 6 avril 2022 pris en application de l'article 122 de la délibération n° 182 du 4 novembre 2021 prise en application du titre IV de la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'avis émis par le comité technique paritaire en sa séance du 11 avril 2024,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/35 du 4 avril 2024,

VU les organigrammes ci-annexés,

La commission de l'administration générale et de la prévention et sécurité (cagps) entendue en séance du 10 avril 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup>

La direction de la police municipale (DPM) est chargée d'assurer sur l'ensemble du territoire communal, le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle agit également dans le cadre de ses compétences judiciaires, sous le contrôle du procureur de la République, dans la lutte contre la délinquance, les incivilités, les méfaits liés à l'alcoolisme en milieu urbain et l'insécurité routière.

Elle est structurée comme suit :

➤ le pôle opérationnel composé de cinq unités :

• l'unité de pilotage opérationnel (UPO) qui assure le pilotage et la coordination opérationnelle des missions de police, regroupant deux centres :

- le centre de gestion opérationnelle (CGO), en charge du pilotage des réponses à apporter aux doléances et signalements des Nouméens, de la saisie des timbres amendes, de la

préparation et de l'organisation des missions opérationnelles, de l'analyse statistique d'activités et de la préparation de synthèses de la délinquance et des incivilités ;

- le centre de commandement opérationnel (CCO), en charge 24h/24 de la permanence téléphonique d'urgence, du réseau radio et de la répartition des interventions, de la surveillance du dispositif de vidéoprotection et de la gestion de l'armurerie ;

- l'unité de sécurité routière (USR) qui participe aux interventions de police et exécute des missions spécifiques de sécurité routière : répression des infractions au code de la route, gestion et régulation du trafic routier, formation et suivi des régulateurs scolaires, formation de prévention routière en milieu scolaire ;

- l'unité de sécurité et d'intervention (USI) qui regroupe les brigades de roulement chargées des patrouilles et des interventions sur le territoire 24h24, 7 jours sur 7 (lutte contre la délinquance, l'ivresse publique et manifeste, les incivilités, répression des infractions au code de la route, conduite d'opérations ciblées de sécurisation) et la brigade canine ;

- l'unité de sécurité et de proximité (USP) qui assure, par ses brigades territoriales Nord, Centre et Sud, les missions de prévention et d'intervention sur la voie publique et de police de proximité. Une 4<sup>ème</sup> brigade encadre l'activité des auxiliaires de proximité qui assurent par des patrouilles pédestres ou cyclistes une présence de prévention sur la voie publique ;

- l'unité de contrôle et d'assistance à la population (UCAP), qui exerce des missions de police administrative, chargée d'apporter une réponse aux doléances exprimées suite à des troubles, nuisances ou infractions diverses. Elle assure également le démantèlement des constructions illicites sur le domaine public, le contrôle des débits de boissons et de la réglementation liée à la vente et à la consommation d'alcool.

➤ Le service de la coordination administrative et financière, composée de :

- la section ressources humaines, en charge du suivi et du contrôle de l'emploi et des horaires des effectifs, du suivi de la carrière de l'ensemble des agents et du pilotage du plan annuel de formation continue. Elle assure également l'accueil physique et téléphonique du public, la gestion des objets trouvés et des missions administratives diverses ;

- la section administrative et comptable, notamment en charge du secrétariat de la direction, de l'interface avec les directions support, du traitement des dossiers réservés, de la préparation, du suivi et de l'exécution budgétaire ainsi que du contrôle de gestion. Elle est également chargée d'assurer la commande, le suivi et l'entretien des moyens d'intervention, de la logistique et de la maintenance des infrastructures de la direction.

## ARTICLE 2 /

Conformément à l'organigramme joint en annexe 1, l'effectif de la direction de la police municipale est fixé à 175 postes permanents, répartis comme suit :

Pour la direction :

- 1 poste de catégorie A (attaché normal)

Pour le pôle opérationnel :

- 1 poste de catégorie A (attaché normal)

Pour l'unité de pilotage opérationnel :

- 14 postes de catégorie B (gradé)
- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 3 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)
- 5 postes de catégorie C (gardien)
- 10 postes d'opérateur de vidéoprotection (grille 1)

Pour l'unité de sécurité et d'intervention :

- 22 postes de catégorie B (gradé)
- 41 postes de catégorie C (gardien)

Pour l'unité de contrôle et d'assistance à la population :

- 10 postes de catégorie B (gradé)
- 1 poste de catégorie C (adjoint administratif normal)
- 8 postes de catégorie C (gardien)

Pour l'unité sécurité routière :

- 6 postes de catégorie B (gradé)
- 6 postes de catégorie C (gardien)

Pour l'unité de sécurité et de proximité :

- 12 postes de catégorie B (gradé)
- 22 postes de catégorie C (gardien)

Pour le service de la coordination administrative et financière :

- 1 poste de catégorie A (attaché normal)

Pour la section ressources humaines :

- 2 postes de catégorie B (rédacteur normal)
- 1 poste de catégorie B (gradé)
- 2 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

Pour la section administrative et comptable :

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 2 postes de catégorie B (gradé)
- 2 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)
- 1 poste de catégorie C (technicien adjoint 1<sup>er</sup> grade)

### ARTICLE 3 /

Les agents bénéficiant d'un régime indemnitaire au titre des fonctions qu'ils occupent et qui sont supprimées dans le cadre de la réorganisation des entités susnommées, continueront de le percevoir à titre personnel, tant qu'aucun changement n'est à constater dans leur affectation.

### ARTICLE 4 /

La délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/1341 du 22 décembre 2022 relative à l'organisation de la direction de la police municipale (DPM) est abrogée.

### ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le

présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 6 /**

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
988-200012508-20240423-1849-DE-1-1  
Réception par le Haut-commissariat : 26 avril 2024

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 AVRIL 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 26 avril 2024

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Kimberley Baroni, consisting of several horizontal strokes and a vertical line, with the name 'Kimberley BARONI' printed in bold black letters below it.

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,

A black ink signature of Sonia Lagarde, written in a cursive style, with the name 'SONIA LAGARDE' printed in bold black letters below it.

SONIA LAGARDE

**DESTINATAIRES :**

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DPM	1
- DRH	1
- MISE EN LIGNE	1

